



COMMISSION DES COMPÉTITIONS SÉNIORS

Réunion du Mardi 23 Octobre 2018 à l'établissement de Langon

Président de la Commission : M. Pierre MARTINE

Présents : Mme Andrée DELERON, MM. Joël BESNARD, Jean BOESSO, Yves CHAIGNEAU, Jean Pierre SOULE.

JOURNEE CHAMPIONNAT DU 21/10/2018

125 matchs joués :

1 match arrêté

1 forfait en D2

1 forfait en D3

REPORTS

Seniors D1 poule A

Le Barp 1 contre Illats 1 du 09/09/2018 reporté le **27/10/2018 20h00**

Seniors D3 poule A

Lanton 2 contre Lesparre Médoc 2 du 09/09/2018 reporté le **28/10/2018**

Seniors D3 poule B

Mérignac AC 1 contre Hastigan 1 du 09/09/2018 reporté le **28/10/2018**

SUSPENDUS

Journée du 07/10/2018 : 1 suspendu

Journée du 21/10/2018 : 1 suspendu

Dossiers donnés à la Commission des Litiges et Contentieux.

Rappel d'un point des règlements généraux concernant la purge des suspensions.

Extrait des règlements généraux FFF

Article - 226 Modalités pour purger une suspension

1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements)....

2. L'expression "effectivement jouée" s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle comprise.

Donc, lorsqu'une équipe est forfait, le match ne se jouant pas, **le joueur suspendu ne purge pas.**

FMI

4 résultats ont été envoyés tardivement (le lundi après 12h00).

La FMI n'a pas fonctionné sur une rencontre.

Rappel règlements sportifs :



COMMISSION DES COMPÉTITIONS SÉNIORS

Formalités d'avant match

À l'occasion de ces rencontres, le club recevant (ou le club identifié comme club recevant) doit fournir une tablette permettant un accès à la F.M.I. sous peine d'encourir la perte du match.

Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match au plus tard 2 heures avant le début de la rencontre.

Les clubs ont la possibilité de préparer leur composition d'équipe les jours précédant le match.

Le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe dans la tablette puis valide cette composition. Les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés.

Formalités d'après match

Le club recevant a l'obligation de transmettre la F.M.I **avant le dimanche 21 heures**

Le Président
de la commission des compétitions

Pierre Martine

Le Secrétaire
de la commission des compétitions

Joël Besnard